

## ACTU A 69

La date du jugement d'appel contre l'annulation de l'autorisation environnementale déclarant le chantier illégal est fixée au 11 décembre.

La composition de la Cour est absolument inacceptable : le président et le rapporteur sont les mêmes qui ont jugé le sursis à exécution permettant la reprise des travaux et se sont permis de justifier par avance la raison ... LVEL demande le dessaisissement de ces juges.

Le jugement au pénal des entrepreneurs et élus voyouX (sic!) est reporté sine die faute de magistrats disponibles .

• Alain HEBRARD



Passage difficile sur la ferme ?

Trésorerie tendue, créanciers impatients ?

Soucis de santé ?  
Besoin de parler, d'échanger ?...

**L'association Solidarité Paysans**  
Tarn-Aveyron, membre du réseau national de Solidarité Paysans, c'est une équipe d'agriculteurs bénévoles qui écoute, soutient, accompagne, défend. Ses valeurs : confidentialité, solidarité, respect.

**L'association Solidarité Paysans** est ouverte à tous et indépendante. Elle n'intervient qu'à demande de l'agriculteur-trice qui le souhaite.

Tél. 06 81 06 20 04

SAFER :  
REPERTOIRE ADEARTTRANSMISSION -  
INSTALLATION

Vous cherchez des terres pour vous installer ?

Vous avez une ferme à transmettre ? Inscrivez-vous vite sur le répertoire ADEART.

Vos responsables CONF'SAFER par secteurs sont là pour faire le lien et vous renseigner :

## - Secteur nord-est :

Quentin Hay : 06 15 27 00 69  
Katia Zwerus : 06 70 73 15 14 ; 05 63 76 40 46

## - Secteur nord-ouest :

Victor Belle : 06 95 40 20 28

## - Secteur sud-ouest :

François Sabo : 06 86 12 45 57

## - Secteur sud-est :

Jérôme Carayol : 06 63 64 91 46  
Lionel Epiphane : 06 85 90 98 36

## Rejoignez la Confédération Paysanne du Tarn !

À renvoyer à la Confédération Paysanne - Maison des Associations - Place du 1er Mai - 81100 CASTRES  
Tel : 05.63.51.08.47 - courriel : confpay.81@free.fr - Site Internet : <http://tarn.confederationpaysanne.fr>

NOM.....PRENOM.....TEL.....  
ADRESSE.....CODE POSTAL.....COMMUNE.....COURRIEL.....

- Je suis adhérent à la Confédération Paysanne. Je vous envoie un chèque de 80 euros à l'ordre de la Confédération Paysanne du Tarn
- Je suis nouvel adhérent, je vous envoie un chèque de 50 euros, et pour les bénéficiaires du R.S.A ou cotisant solidaire (40 euros) à l'ordre de la Confédération Paysanne du Tarn

- Je m'abonne au journal bimestriel départemental « Paysans d'En Core ». Veuillez trouver ci-joint un chèque de 15 euros à l'ordre de l'A.J.P.E.C
- Je soutiens la Confédération Paysanne et ses actions et je souhaite en être membre solidaire. Je vous envoie un chèque de ....x 15 euros



Groupama  
la vraie vie s'assure ici



## COMPTE FACEBOOK

La Confédération Paysanne du Tarn a sa page Facebook

Consultez la ou partagez-la pour vous tenir au plus près de l'actualité et des événements à venir



## Paysans d'En Core

## JOURNAL DE LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE DU TARN

Bimestriel  
Novembre /  
Décembre 2025  
n° 191

## SOMMAIRE

## Vie syndicale :

-Elaboration du Plan stratégique 2025-2031 de la Chambre d'agriculture du Tarn  
-Le Conseil agricole européen : ce que nous devons défendre pour la nouvelle PAC

p 2

-Sivens : Où en est-on ?  
-Halte au massacre...

p 3

-Motion sur la DNC (Dermatose nodulaire contagieuse)

p 4

-Alors on y va ?  
-La Confrencontre le Préset du Tarn

p 5

-Mobilisation intersyndicale : le 2 octobre  
-Présence de la Conf du Tarn

p 6

## Page ADEART :

-Regard sur la transmission agricole : Introduction au séminaire de Tr'Occ du 13/10/2025

p 7

## Page Info :

-Actu A 69

p 8

A cela s'ajoute l'accord UE-Ukraine du 29 octobre, ouvrant la porte à des importations détaxées de sucre, œufs, volailles et miel. Ce dernier va voir son quota d'importation passer de 6000 à 35 000 T. Les apiculteurs apprécieront. Quand on sait que l'agriculture Ukrainienne est coachée par Cargill, multinationale américaine promouvant l'agriculture industrielle, on ne peut que rester perplexe. La solidarité a des limites !

On espère que le MERCOSUR ne verra pas le jour, l'agriculture n'est pas une monnaie d'échange du commerce international. Rendez-vous fin décembre, c'est à la fin de la foire qu'on compte les bourses.

Daniel DEBRUS

## Paysans d'En Core

## JOURNAL D'INFORMATION DE LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE DU TARN

Est édité par :  
A.J.P.E.C

Journal de la  
Confédération Paysanne du Tarn

Maison des Associations.  
Place du 1er Mai -  
81100 CASTRES

Tél. : 05.63.51.08.47  
courriel: confpay.81@free.fr

Site internet :  
<http://tarn.confederationpaysanne.fr>

Directrice de publication  
Geneviève REY  
Novembre / décembre 2025

Impression : SAS Expidium, Cambon  
N° ISSN : 0996 4991

## Elaboration du Plan Stratégique 2025-2031 de la Chambre d'Agriculture du Tarn

**L**e résultat des dernières élections puis des arbitrages seront opérés au sein du bureau de la chambre avant la fin du mandat... En tout cas, nous serons vigilants pour que le Plan Stratégique soit soumis aux axes retenus pour le Plan Stratégique.

janvier dernier a apporté un fort bouleversement dans notre département puisque c'est désormais la Coordination Rurale qui est majoritaire au sein du collège des chefs d'exploitation. De ce fait, elle a pris la présidence de cette institution, la Confédération Paysanne conservant ses 2 sièges.

Ainsi, les nouveaux élus ont proposé lors d'une session chambre (plénière) une méthode pour élaborer le nouveau plan stratégique 2025-2031 de la Chambre d'agriculture du Tarn.

Ils ont souhaité mettre en place des groupes de travail thématiques visant à déterminer les axes de travail à retenir pour les 6 prochaines années. Le fruit de ce travail sera ensuite remonté au sein de 3 grandes commissions, Espérons que cette écoute se pour-

Les groupes de travail thématiques, présidés par des élus CR, sont ouverts aux autres syndicats agricoles ainsi qu'à d'autres agriculteurs appelés pour leur expertise/expérience sur le sujet.

Nous tenons à saluer cette ouverture qui nous semble être le signe d'une volonté de dialogue et d'écoute. Ainsi, plusieurs membres de la Conf' participent à ces groupes de travail, qui pour la plupart, se sont déjà réunis au cours des derniers mois.

Nous y portons notre vision des enjeux agricoles et défendons nos points de vue. Les discussions sont plutôt productives et les échanges intéressants. Espérons que cette écoute se pour-

### Groupes de travail :

GT Agriculture Biologique : Sabine et Anne-Camille ;

GT Installation-Transmission : Maxime Huguet (à confirmer) ;

GT Solidarité : Laure Marconnet ;

GT Circuits courts : Audrey Labit ; GT Environnement – Règlementation : Sandrine Miot ;

GT Eau – Irrigation : Bruno Cabrol ;

GT Productions animales : Michel Castan (à confirmer) ;

GT Productions végétales : en attente ;

GT Viticulture : Anne-Camille ;

GT Foncier – Urbanisme (en attente)

• Audrey LABIT et Sabine BOURGOIS

## Le conseil agricole européen : ce que nous devons défendre pour la nouvelle PAC

Les ministres de l'agriculture débutent les négociations de la nouvelle PAC post 2027, dans un contexte difficile où on assiste à une baisse du résultat brut par actif non salarié de 18,6% !

Avec une année 2024 marquée par des crises climatiques et sanitaires qui provoquent une baisse des volumes et des revenus, la poursuite des politiques de spécialisation, de compétitivité à tout prix et d'agrandissement n'est plus tenable.

Si certaines mesures proposées par la Commission européenne peuvent être intéressantes, notamment la sortie de la logique des aides découpées aveugles, elles risquent d'être mises à mal par une renationalisation qui transformera la PAC en politique « à la carte ». Cela conduira - encore plus qu'aujourd'hui - à une mise en concurrence déloyale entre pays européens et à un nivellement par le bas des ambitions sociales et environnementales. L'Europe doit rester garante d'un cadre agricole commun fort.

### En France, cette régulation doit aussi être une priorité.

La multiplication des dysfonctionnements dans la répartition de la valeur dans les filières alimentaires a démontré

l'inefficacité des lois Egalim. Les exemples sont légion : les pressions du groupe fromager Savencia pour fragiliser l'organisation économique des producteurs, le récent refus de communication des industriels laitiers à l'Observatoire de la Formation des Prix et des Marges...

La disparition des outils de maîtrise des volumes et de régulation des marchés a plongé les paysans.nes dans l'instabilité et la dépendance aux marchés mondialisés.

Cette allégeance se fait au détriment du revenu des paysan-nes, de l'installation et de la préservation de l'environnement. Les rapports des trois ministères devraient inciter à revoir les priorités et les politiques publiques agricoles.

A rebours d'une proposition de loi Duplomb au service de l'agro-industrie et du libéralisme, la Confédération paysanne réclame d'urgence une loi pour assurer la sécurisation d'un revenu paysan, instaurer des prix minimums garantis couvrant le coût de production, la rémunération paysanne et la protection sociale.

• Eric SENEGRAS

## Regard sur la transmission agricole

### Introduction au Séminaire « Tr'Occ » du 13/10/25

Par Elsa PIBOU, Enseignante chercheuse en socio-économie, UMR LISST Dynamiques Rurales

“Ce que je vais vous proposer, c'est un regard sociologique sur la transmission. Un regard qui ne cherche pas à résoudre le problème, mais à en comprendre les racines”

### Transmettre : une évidence à dé-construire

Pendant longtemps, dans le monde agricole, la transmission a été une affaire qui ne se disait pas. Elle allait de soi. On transmettait à son fils, parfois à sa fille, ou à un neveu, ou à un voisin proche. C'était une affaire de famille, de proximité, de continuité. Une ferme ne se vendait pas, elle se passait. Elle se transmettait comme on transmet un nom, une histoire, une mémoire. On n'avait pas besoin de la penser, encore moins de l'organiser. Cela ne signifiait pas qu'elle ne posait jamais problème, que les questions de positionnement dans la fratrie n'étaient pas un enjeu au sein des familles agricoles, mais le sujet n'était pas visible et clairement posé socialement. Mais ce qui allait de soi ne va plus.

Dans le modèle dominant, la ferme devient presque un produit sur un marché, évalué en fonction de critères objectifs. Et le cédant devient le premier évaluateur de sa propre "valeur". Ce renversement n'est pas anodin. Il révèle un glissement : ce n'est plus l'État, ni les institutions agricoles, qui assument la responsabilité de la crise de la transmission. C'est le cédant qui devient comptable de son propre "succès" ou de son "échec".

### Le poids silencieux des attachements et des non-dits

Mais ce raisonnement passe totalement sous silence ce que la sociologie appelle les dimensions symboliques de la transmission. Car céder une ferme, ce n'est pas seulement vendre des bâtiments et des terres. C'est quitter un lieu, abandonner une mémoire, rompre avec une identité.

Masson et Gotman (1991) ont bien montré que la transmission d'un bien, dans le cadre familial, engage toujours une tension entre logique patrimoniale et logique affective. Dans le monde agricole, cette tension est encore plus forte : la maison d'habitation est souvent le cœur de l'exploitation. On y est né, on y a vécu, on y a souffert.

Cette notion de transmissibilité, et tous les enjeux qui vont avec, sont des sujets mobilisant autant les OPA traditionnelles et les structures plus alternatives.

Et c'est là que commence la question sociologique. Car cette norme, elle n'est pas neutre. Elle ne décrit pas une réalité, elle prescrit une conduite. Elle fixe des critères implicites : ce qui est transmissible. Ce qui est transmissible est-il rentable, mécanisable, normé, bien inséré dans les réseaux ? Ce qui fonctionne bien est transmissible, ... et ce qui ne l'est pas, est intransmissible?

L'injonction à transmettre : réussir sa sortie comme on réussit son installation

Dans mon travail, j'ai souvent été frappée par la charge symbolique que porte cette injonction. Après avoir résisté aux transformations du métier, aux dettes, aux normes, aux crises, il faudrait encore réussir sa sortie. Et si possible, sans faire trop de vagues.

Cette pression à la réussite est souvent intériorisée. Elle se traduit par des efforts constants : investir, rénover, moderniser, dans l'espoir de rendre la ferme plus attra-

rente. Cela conduit parfois à une forme de capitalisation forcée, pour être à la hauteur des attentes des financeurs, des techniciens, voire de ses propres enfants. Mais que signifie « réussir sa transmission » ?

Cela suppose-t-il nécessairement qu'il y ait un repreneur ? Et s'il n'y en a pas, est-ce un échec personnel ? Est-ce le signe que la ferme n'était pas "suffisamment bonne" ? Ou est-ce le produit d'un système inégalitaire qui rend certaines transmissions impossibles?

Dans le modèle dominant, la ferme devient presque un produit sur un marché, évalué en fonction de critères objectifs. Et le cédant devient le premier évaluateur de sa propre "valeur". Ce renversement n'est pas anodin. Il révèle un glissement : ce n'est plus l'État, ni les institutions agricoles, qui assument la responsabilité de la crise de la transmission. C'est le cédant qui devient comptable de son propre "succès" ou de son "échec".

### Ouvrir des possibles : penser la transmission comme un projet collectif

Et dans ce contexte, une nouvelle norme est apparue : celle de la transmissibilité. Il ne suffirait plus d'avoir tenu bon toute une carrière. Il faudrait, en plus, être transmissible. Préparer, anticiper, rendre sa ferme attractive, séduisante même.

Cette notion de transmissibilité, et tous les enjeux qui vont avec, sont des sujets mobilisant autant les OPA traditionnelles et les structures plus alternatives.

Comme le dit une cédante dans une enquête que nous avons menée : "Mes enfants sont nés sur la table de la cuisine. Aujourd'hui, il faudrait que je m'en aille." Latastie et Chizelle (2015), de leur côté, insistent sur les freins invisibles à la transmission : le logement, le manque de perspective de retraite, la difficulté à « décrocher », la cohabitation tendue avec le repreneur. Transmettre, c'est aussi parfois être confronté à une transformation de son lieu de vie, à un changement de pratiques, à une rupture symbolique difficile à accepter.

Il ne s'agit donc pas simplement d'accompagner techniquement la transmission, mais de reconnaître qu'elle est aussi une épreuve identitaire. Et cela, les dispositifs actuels peinent à l'intégrer.

### La transmissibilité n'est pas une qualité, c'est un jugement

Ce que la sociologie peut apporter ici, c'est un renversement de perspective. Ce ne

sont pas les fermes qui sont intrinsèquement transmissibles ou non. Ce sont les critères que l'on mobilise pour en juger qui posent problème.

Comme le montrent Chrétien et Olry (2014), les formations agricoles et les dispositifs d'accompagnement tendent à préparer les jeunes à gérer une exploitation rentable, pas à s'installer sur une petite ferme, diversifiée, parfois en marge des circuits classiques.

On forme des gestionnaires de capitaux, plus que des porteurs de projet territoriaux. Les travaux de Jacques Jouvenot (2021) apportent aussi un éclairage précieux : elle montre que la transmission ne se limite pas à une succession de biens, mais constitue un passage entre deux générations, avec leurs visions, leurs temporalités, leurs espoirs, parfois leurs conflits.

Le cédant et le repreneur ne vivent pas dans le même monde, et leur rencontre est rarement harmonieuse. Elle nécessite un travail de médiation, de reconnaissance, de dialogue - et cela prend du temps. On comprend alors pourquoi les petites structures, les projets atypiques, les fermes peu capitalisées, sont souvent les grandes oubliées. Parce qu'elles ne correspondent pas à l'image d'une agriculture transmissible selon les standards dominants.

La question n'est donc pas : comment rendre une ferme transmissible ? Mais plutôt : à quelles conditions la transmission devient-elle possible ? Et surtout, pour qui ? Cela suppose de penser d'autres formes de transmission : progressive, collective, dissociée, territorialisée.

De reconnaître que céder en plusieurs temps, partager un outil, organiser des relais, c'est aussi transmettre peut-être même plus durablement. Cela suppose aussi de sortir de la solitude : celle du cédant, souvent démunie ; celle du repreneur, souvent isolé ; celle des acteurs locaux, parfois impuissants. Il faut créer des espaces communs, des dispositifs de médiation, des temps longs, où la transmission peut se construire dans l'échange, et non dans l'urgence.

Et enfin, cela suppose une vision politique (pas au sens politique du terme). Une vision où la transmission ne serait pas un test de viabilité, mais un levier pour transformer l'agriculture, pour la rendre plus diverse, plus inclusive, plus résiliente.

« Tr'Occ » est un projet porté par l'ARDEAR et Terre de Liens Occitanie autour de la Transmission agricole. Plus d'information sur [www.trocc.fr](http://www.trocc.fr)

## Mobilisation intersyndicale : Le 2 octobre

La Confédération paysanne du Tarn est membre à part entière de l'intersyndicale tarnaise qui regroupe sept syndicats de salariés. Elle y est reconnue en tant que syndicat de travailleurs de la terre.

Nous avons appelé nos membres et sympathisant·es à manifester au côté des syndicats de salariés le 2 octobre à Albi et Castres « Pour une justice fiscale et une justice sociale ».

Notre tracteur portant les drapeaux des 8 organisations de l'intersyndicale tarnaise ouvrait le cortège derrière la banderole unitaire.

La fin de non-recevoir du nouveau premier ministre aux demandes de l'intersyndicale nationale n'est pas recevable, pas de remise en question du budget Bayrou, aucunes mesures de justice sociale ne seront prises, taxe Zucman, ISF, etc, les accords du Mercosur nous jettent dans une concurrence déloyale, la loi Duplomb met en péril le développement de l'Agriculture Paysanne et nos conditions de vie.

Le monde du travail a assez souffert et c'est pourquoi l'ensemble des organisations syndicales de salariés et la Confédération Paysanne ont appelé à amplifier la mobilisation le jeudi 2 octobre prochain pour exiger :



- L'abandon de l'ensemble du projet de budget et notamment le doublement des franchises médicales, l'année blanche (désindexation des pensions, des prestations sociales, des salaires des agent·es de la fonction publique et du budget des services publics), la suppression de 3000 postes de fonctionnaires et la réforme de l'assurance chômage, ainsi que des projets attaquant le code du travail, et le 1er mai ;
- La justice fiscale, avec la mise en place de dispositifs qui taxent les gros patrimoines et les très hauts revenus, et
- L'abandonnalité sociale et environnementale des 211 milliards d'euros d'aides publiques aux entreprises privées ;
- Des moyens budgétaires à la hauteur pour les services publics partout sur le territoire ;
- Une protection sociale de haut niveau et l'abandon du recul de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans ;
- Des investissements dans une transition écologique juste dans tous les domaines d'activité dont l'agriculture et l'alimentation et la réindustrialisation de la France, et des mesures contre les licenciements.

Les travailleuses et travailleurs et leurs syndicats maintiennent la pression et leurs revendications de revenu décent par des actions dans les entreprises, les services et administrations et dans la rue.

Ils invitent tous travailleuses et travailleurs à se syndiquer et à se mobiliser.

• Daniel COUTAREL

## Présence de la Conf du Tarn

- à la CDOA : le 20 Novembre, à Albi
- au Comité territorial des aides régionales agricoles du Tarn : le 24 Novembre, à Albi
- à la rencontre avec le Président de la Chambre d'agriculture : le 26 Novembre, à Albi
- à la journée sur le changement de l'agriculture : le 2 Décembre, à Sorèze
- au Comité de la prévention du mal-être agricole : le 8 Décembre, à Albi



## Sivens : Où en est-on ?

*Alors que le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) sur le bassin versant du Tescou est en élaboration depuis 8 ans, le risque d'un passage en force pour imposer un nouveau barrage à Sivens est au plus haut !*

Un appel d'offre prématué pour une étude de nouveaux ouvrages de stockage d'eau a récemment été lancé par la régie du Tescou. Les volumes pris en compte (800 000 m<sup>3</sup>) sont largement sur-évalués. Cela s'est fait sans notre consentement, en violation du règlement intérieur du PTGE.

Un rapport ordonné par l'Etat, demandé par Bérangère ABBA en 2021, qui nous donne raison, a été caché pendant 2 ans aux acteurs et actrices du PTGE Tescou.

Les experts missionnés ont en effet confirmé en page 118 du rapport que les besoins de 200 000 m<sup>3</sup> pour le milieu ne s'additionnaient pas aux besoins pour l'irrigation de 473 000 m<sup>3</sup> calculés par la DDT.

Une étude de diagnostic du bassin versant du Tescou est en cours mais elle s'oriente sur un diagnostic du PTGE Tescou et non sur le territoire à finaliser.

Ces solutions sont d'ailleurs validées dans le PTGE. A ce jour, rien n'est finalisé. Par ailleurs, des pratiques agricoles fondées sur l'agroécologie pourraient réduire significativement les besoins en irrigation.

Il est donc essentiel de finaliser une étude croisant besoins et ressources existantes ou potentielles (agroécologie) avant de valider un volume à satisfaire.

## Deux visions contradictoires ?

Au sein du projet de territoire, deux visions s'affrontent :

- **Une logique productiviste**, fondée sur la fuite en avant, le « toujours plus » d'eau pour une agriculture intensive, guidée par les intérêts industriels.
- **Une approche sobre et responsable**, qui reconnaît les limites planétaires et défend une agriculture durable, respectueuse des sols, des paysans et tournée vers la souveraineté alimentaire.

**Nous défendons un compromis réaliste qui préserve la zone humide du Testet tout en assurant l'accès à l'eau aux agriculteurs qui en ont réellement besoin.**

• Daniel DEBRUS et le Collectif Testet

## Halte au massacre de nos vaches, de notre paysannerie, de notre patrimoine culture et génétique, de nos paysages et notre souveraineté alimentaire

*Lundi 10 novembre, la Conf 81 a décidé d'être au côté des éleveurs des Pyrénées Orientales accablés par le massacre de leurs troupeaux par les services de l'état pour cause de présence de la Dermatose Nodulaire dite « Contagieuse » Bovine*

Cette maladie limitée aux vaches n'est que très marginalement contagieuse, et non transmissible aux humains et aux autres animaux.

Elle se transmet par les moucheron et les taons ; ceux-ci ne peuvent voler au-delà de 5 kms ! Au-delà, ce sont donc les véhicules qui transportent les insectes. Son impact est limité à 4 à 10% de mortalité.



de 150 citoyennes et citoyens.

Après l'entrevue avec le préfet qui s'est retranché derrière son obligation à faire appliquer la réglementation, nous en avons conclu que la sortie de ce cauchemar ne pouvait être que politique, et donc obtenu par la cohésion de tous les syndicats agricoles, l'implication de la société civile et des syndicats de salariés et par-dessus tout d'une mobilisation nationale.

Très rapidement une question sera portée à l'assemblée nationale sur la politique sanitaire animale du gouvernement et la Conf nationale portera également la question du classement européen de la maladie et du principe d'éradication auprès de l'Europe.

Aujourd'hui, c'est de toute manière notre mobilisation qui fera la balance.

Confédération Paysanne du Tarn

La stratégie de l'Etat a échoué, la maladie a voyagé : Savoie, Haute Savoie, Ain, Rhône, Jura, Catalogne puis Pyrénées Orientales...

**Motion sur la DNC (Dermatose Nodulaire Contagieuse)**  
**Proposée par la Confédération paysanne du Tarn**  
**et adoptée lors de la**  
**Session Chambre d'agriculture du 18 novembre 2025**

**CONSIDÉRANT QUE :**

- En raison de la classification en catégorie A de la loi sur la santé animale européenne de la DNC, l'Etat doit mettre en place une stratégie d'éradication de la maladie incluant l'abattage total de tous les bovins dès la confirmation d'un cas positif dans un site d'élevage.
- Selon l'étude de l'EFSA sur la DNC de 2016, une fois la vaccination largement engagée, l'abattage total et l'abattage ciblé des animaux malades présentent la même efficacité.
- Des animaux vaccinés ayant obtenu l'immunité vaccinale au bout de 21 jours sont tout de même abattus alors qu'ils ne représentent plus de menace en termes de contamination.
- La politique d'abattage total actuellement en cours amènent le déplacement d'animaux morts contaminés en dehors de la zone réglementée.
- Les bénéfices/risques socio-économiques de l'abattage total par rapport à l'abattage partiel sont à questionner.
- Il est impossible d'écartier totalement la possibilité d'un transport de vecteurs contaminés par les mouvements de chevaux qui sillonnent la zone réglementée.
- Bien que la maladie ne se transmette pas dans le lait cru, de nombreux consommateurs et consommatrices se sont détournés des produits à base de lait cru en raison de la crise.
- Que les bovins qui survivent à la maladie présentent une immunité solide et durable.
- Que les mesures mises en place mettent à mal l'économie des territoires impactés.

**NOUS DEMANDONS :**

- La modification de la classification européenne de la maladie
- L'arrêt de l'abattage total
- L'indemnisation totale des pertes directes et indirectes subies par les élevages touchés, les élevages de la zone réglementée et les entreprises du territoire (dont en particulier les coopératives laitières).
- La possibilité de vacciner sur tout le territoire, avec un nombre de vaccins suffisants, afin de permettre aux éleveurs et aux éleveuses qui le souhaitent de protéger leur troupeau contre une éventuelle arrivée de la DNC au printemps prochain.
- La suppression des mesures intenables pour les éleveuses situées dans la zone réglementée : utilisation systématique de vêtements à usage unique, séparation des bovins vis-à-vis des autres espèces, destruction des cuirs, recours systématique aux insecticides...
- La mise en place de restrictions sur les mouvements d'équidés au sein en sortie de la zone réglementée. Si le mouvement des équidés vient à être interdit, des indemnités financières pour l'ensemble des professionnelles du secteur équins impactées (concours d'élevage, actions d'élevage, tourisme, sports équestres, prestations, spectacle) devront être prévues.
- La mise en place d'une campagne de communication visant à rassurer les consommateurs et consommatrices sur l'innocuité des fromages au lait cru vis-à-vis de la DNC notamment.
- Des mesures d'anticipation des prochaines crises éventuelles, via un vrai travail sur la DNC, la FCO et la MHE : construction d'une stratégie sanitaire tenant compte de concertations avec les éleveurs et éleveuses de la zone concernée et de tous les avis scientifiques, mise en place d'un dispositif d'information des éleveurs et éleveuses en temps réel, recherche sur l'immunité des animaux et la résistance des races, négociations avec les pays importateurs pour fiabiliser la commercialisation des produits issus de la zone vaccinale...

**ALORS ? ON Y VA !**

**A**u moment où les premières vaches étaient abattues en Savoie, pour des raisons administratives, commerciales et/ou géopolitiques, à l'autre bout de la France, chez nos voisins des Corbières, le feu ravageait tout. Les mêmes décideurs qui tuent les animaux d'un côté du pays nous expliquent qu'il faut remettre de l'élevage dans le Sud pour lutter contre les incendies !



Après avoir dénigré et ringardisé le pastoralisme pendant des décennies, on dirait que les mouches ont changé d'âne, l'élevage deviendrait indispensable aux yeux de certains, je suis complètement d'accord.

**ALORS ? ON Y VA !**

Pour ceux qui vont dire que les territoires méditerranéens ont vécu sans élevage pendant des millénaires, je leur rappelle que l'homme est arrivé il y a 4 ou 5000 ans avec ses troupeaux, et avant lui étaient présents de grands troupeaux sauvages qui pratiquaient le pâturage tournant au gré des grands prédateurs qui les déplaçaient ! Aujourd'hui, il reste l'homme, sans ses troupeaux, mais avec la capacité de déclencher des incendies.

Nous pourrions peut-être trouver quelques pistes pour l'avenir dans le projet que je mène actuellement.

Il y a un an environ, je rencontre les gestionnaires de l'Abbaye de Fontfroide en plein cœur des Corbières, propriétaires de 900 hectares, le "massif de Fontfroide".

Dire qu'il faut remettre de l'élevage en Corbières, c'est facile, mais encore faut-il avoir des candidats !

**La Conf rencontre le Préfet du Tarn**

La Confédération paysanne a rencontré (l'ancien) nouveau préfet du Tarn le 6 octobre dernier pour lui faire part de notre vision de l'agriculture et échanger avec lui sur quelques sujets qu'il nous semblait important de mettre en avant.

Nous lui avons parlé de la nouvelle dynamique dans le Tarn avec des jeunes qui s'engagent, relaté nos dernières mobilisations (notamment contre la loi Duplomb), du besoin de recentrer les aides sur la transition écologique au centre d'une politique agricole tenable et viable et nous avons abordé la thématique des

retenues et de la gestion de l'eau.

Nous avons conclu avec la thématique de la DNC (hautement d'actualité puisque les premiers cas déclarés en catalogue datés de la veille).

Sur ce dernier thème nous avons insisté sur la nécessité de créer une cellule de veille pour tenter autant que possible d'anticiper une possible apparition de la maladie dans le département pour être prêt le cas échéant et avoir déjà pu mettre les acteurs autour de la table avant d'avoir l'urgence d'une crise à gérer.

La transhumance hivernale vers ces territoires depuis les Pyrénées ou le Haut Languedoc pourrait être une solution pour l'avenir. Tisser des liens entre des éleveurs et des propriétaires des Corbières (collectivités, viticulteurs...) serait un début. Le réseau des PNR d'Occitanie et la Région devraient pouvoir nous aider.

Les avantages que j'y vois :

- les terrains nettoyés avant l'hiver,
- les troupeaux non présents en périodes de fortes chaleurs,
- moins de pression l'hiver sur nos fermes d'altitude (bâtiments moins chargés, économie de paille...),
- peut-être un complément de revenu pour les paysans des Corbières, viticulteurs ou autres, qui pourraient servir de relais pour la surveillance des animaux,
- rendre plus attractifs ces systèmes pastoraux pour les nouvelles générations et déclencher, peut-être, quelques vocations d'installations,
- tisser des liens, y compris commerciaux, entre les hauts et bas pays, etc...

Bien sûr ce n'est pas simple, beaucoup d'aspects techniques et administratifs pourraient être des freins, mais je pense que ça vaut le coup d'essayer.

Rassurez-vous, je n'invente rien, tout ce système a fonctionné pendant des siècles.

**ALORS ? ON Y VA !**

- Michel CASTAN, paysan en Haut Languedoc

Sur ce dernier point, la cellule de veille a été créée et rebaptisée « cellule de crise » sous l'autorité préfectorale, elle s'est tenue le 21/10 en Chambre d'Agriculture depuis donc nous aurons au moins été entendu sur l'une des thématiques abordées pendant cette échange.

Du reste, M. Buchaillat a quitté sa fonction de Préfet du Tarn quelques semaines après notre entretien et il nous faudra certainement donc réitérer l'exercice avec son successeur M. Bertoux qui nous arrive d'Ariège.

• Tariq DEMMOU